

# CONCOURS BANC BOIS LOCAL

## LE CONCOURS

Le concours porte sur la création d'un banc public original en bois local, à destination d'espaces publics extérieurs tels qu'une place, une cour d'école, un chemin de promenade, ...

Le concours s'adresse à toute personne, professionnel, étudiant ou amateur, passionné par le travail du bois.

Tous les bancs réalisés seront exposés lors d'un événement sur les métiers du bois organisé par le GAL au printemps 2020 sur la commune d'Assesse, de Gesves ou d'Ohey (lieu et date exacte encore à préciser).

Ce jour-là, le public pourra voter pour les bancs de son choix au travers de plusieurs catégories. Les gagnants de chacune des catégories seront récompensés.

### **OBJECTIFS DU CONCOURS**

Dans le cadre de sa mission « Filière Bois », le GAL Pays des Tiges et Chavées mène plusieurs actions dans le but de soutenir la filière bois locale et d'inciter le citoyen à consommer du bois local, à l'instar des produits alimentaires locaux.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toute personne, professionnel, étudiant ou amateur, passionné par le travail du bois.

# Utiliser du bois local :

- Les matériaux seront fournis par le participant.
- Le banc sera construit en bois massif. Seules les essences indigènes seront acceptées, l'utilisation d'essences exotiques est disqualifiante.
- Le bois devra constituer la majeure partie du banc proposé (au minimum 3/4 du poids du banc).
- Le bois aura une origine locale, idéalement le plus local possible et au maximum provenant d'un rayon de 200 km autour du territoire.
- En cas d'achat de bois il se fera préférentiellement dans une scierie de Wallonie.

#### Durabilité :

Les bancs sont destinés à des espaces publics extérieurs. Ils doivent être conçus pour rester en bon état pendant une durée minimale de 10 ans. Le choix des essences de bois utilisées sera fait en tenant compte de cette contrainte. Les bois traités chimiquement ne sont pas acceptés.

#### **MODALITES DU CONCOURS**

L'inscription au concours est gratuite.

Chaque participant doit compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site internet du GAL <u>www.tiges-chavees.be</u> au plus tard pour le 15 janvier 2020.

Le participant réalise ensuite son banc pour la mi-avril 2020.

Tous les bancs seront alors exposés lors de la GAL'rie Bois 2020, un événement de promotion de la filière bois locale organisé par le GAL au printemps 2020 sur la commune d'Assesse, de Gesves ou d'Ohey (date et lieu exact encore à préciser).

Chaque participant doit prendre en charge le déplacement et l'installation de son banc à la GAL'rie Bois.

Chaque participant est également tenu de récupérer son banc au terme de la GAL'rie Bois.

# **SELECTION DES BANCS**

Tout au long de la GAL'rie Bois, le public pourra voter pour le banc de son choix dans plusieurs catégories :

- Le banc le plus original
- Le banc le plus confortable
- Le banc le plus audacieux
- Le coup de cœur

Les gagnants de chacune des catégories seront récompensés par un bon d'achat d'une valeur de 200€ à faire valoir auprès d'une des entreprises bois du territoire (achat de bois dans une scierie, appel à un menuisier, charpentier, ...).

Les étudiants lauréats de l'une ou l'autre catégorie pourront bénéficier de la visite d'une entreprise bois du territoire avec leur classe, en plus du bon d'achat.

# COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Le participant au concours autorise les organisateurs à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation du porteur de projet.

Le participant autorise gracieusement les organisateurs à utiliser les images de son œuvre dans un but de promotion des actions du GAL.



